

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

27 FEV. 2026

ID : 007-210700647-20260225-001181-DE

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 22
présents : 17

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 18 février, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte, Mme BOS Elise.

Procurations :

M. RICHARD Frédéric à M. SERRE Denis
M. BOUCHARDON Thierry à M. MARION Jean François
M. FERRAND Olivier à Mme PINET Monique

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Absent :

M. CLAVEL Christophe

Secrétaire de séance : Mme ROURE Marie-Christine

Délibération N°6 – 2026

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE / Exercice 2026
Petite Boule de la Gare

Monsieur le Maire indique que la Petite Boule de la Gare a adressé un courrier à la Mairie, le 8 janvier dernier, sollicitant une aide financière dans le cadre de la 1^{ère} édition « Cheylard du carreau », prévue les 16, 17 et 18 février 2026.

Lors de cet événement sportif, plusieurs rencontres auront lieu entre 8 champions du Monde de pétanque et des partenaires locaux.

Monsieur le Maire précise que cette manifestation aura inévitablement des retombées économiques pour le territoire.

Monsieur le Maire propose d'apporter un soutien financier d'un montant de **2 500€** à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour,

- **DECIDE** de réserver une suite favorable à cette demande,
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de **2 500€** à la Petite Boule de la Gare pour organiser la 1^{ère} édition « Cheylard du carreau ».
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Affiché en Mairie le 27 février 2026
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 27 février 2026

